



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/11051/Add.371  
21 mars 1974  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'observation du cessez-le-feu  
au Moyen-Orient

Le rapport intérimaire ci-après concernant la situation dans le secteur Israël-Syrie le 21 mars 1974 est fondé sur les renseignements reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST le même jour jusqu'à 14 h 40 TU :

1. Un échange de feux dans le secteur Israël-Syrie a débuté à 8 h 30 TU par un tir provenant des forces syriennes. Les tirs se sont étendus à tout le secteur et ont été observés à proximité du PO 3 /point 2308-2678 (coordonnées approximatives) et de la base de la patrouille 42 /point 2431-2961 (coordonnées approximatives).
2. La caravane quartier du PO 3 a été endommagée par un tir d'obus au phosphore blanc. Les observateurs militaires de l'ONU se trouvaient à ce moment-là dans l'abri et n'ont pas été blessés.
3. Un cessez-le-feu a été proposé à 12 h 15 TU pour 13 h 15 TU et a été accepté par les deux parties à 12 h 28 TU. Les tirs ont cessé dans le secteur à 13 h 25 TU.

-----